



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. WIEBE présente la proposition suivante :

Proposition n° 1 : Protection d'un système public de soins de santé solide

Attendu :

que le gouvernement provincial, plutôt que réduire les services de première ligne, devrait continuer à investir dans la protection et l'amélioration de ces services comme l'a fait l'ancien gouvernement, étant donné que l'accès à des soins de santé publics, universels et de haute qualité constitue une priorité pour les familles manitobaines;

que le gouvernement provincial devrait s'engager à doubler le nombre de cliniques express au Manitoba étant donné qu'il a été démontré que les cliniques existantes offrent aux familles plus de choix en matière de soins de santé rapides et pratiques tout en désengorgeant les salles d'urgence;

que le gouvernement provincial devrait investir en priorité dans l'aide aux soins de santé dans le Nord, notamment en facilitant l'accès des familles à des aliments sains, en construisant plus de centres de santé pour les Premières nations et en encourageant plus de professionnels de la santé à travailler dans le Nord;

que l'opposition officielle estime que la prévention est essentielle au maintien de collectivités en santé, et que c'est pourquoi le dernier gouvernement s'était engagé à construire le Concordia Health and Fitness Centre, engagement que le nouveau gouvernement provincial est exhorté à respecter;

que le premier ministre souhaite privatiser des services de soins de santé, ce qui créerait un système de soins de santé à deux vitesses à l'américaine où les riches peuvent se faire soigner avant les autres;

que même après avoir énoncé que le système de soins de santé à deux vitesses était préférable, le premier ministre a négligé de présenter un plan détaillé visant à renforcer les soins à domicile, à augmenter l'aide accordée à la santé en région rurale ou à recruter plus de médecins de famille et d'infirmières praticiennes,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à revenir sur son intention de privatiser des services de soins de santé et à s'engager pleinement à protéger les emplois des travailleurs de première ligne et des personnes qui les appuient.

Il s'élève un débat.

M. WIEBE intervient.

MM. FLETCHER et MALOWAY, M^{me} KLASSEN, M. KINEW, M. le *ministre* GOERTZEN ainsi que M. MARCELINO (Tyndall Park) posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. SMITH, KINEW, EWASKO et GERRARD interviennent. M. le *ministre* GOERTZEN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 33(8) du *Règlement*, la leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la reconnaissance de la nécessité d'augmenter le salaire minimum sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* FRIESEN dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2016-2017 — Finances.

(Document parlementaire n° 21)

M. le *ministre* FRIESEN dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2016-2017 — Commission de la fonction publique.

(Document parlementaire n° 22)

L'Assemblée permet le retour au dépôt de projets de loi.

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 3) — *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale/The Mental Health Amendment Act;*

(M. le *ministre* GOERTZEN)

(N° 205) — *Loi sur le Jour du patrimoine ukrainien/The Ukrainian Heritage Day Act.*

(M. SMOOK)

Jeudi 9 juin 2016

L'Assemblée permet à M^{me} COX, *ministre du Développement durable*, de faire une déclaration au sujet de la Journée des Loyalistes de l'Empire-Uni qui a lieu aujourd'hui, le 9 juin 2016, au Manitoba.

M. SELINGER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. PIWNIUK, KINEW, TEITSMA et MARTIN ainsi que M^{me} LAMOUREUX font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides. Elle interrompt ses travaux en comité à 17 heures et convient de les poursuivre le vendredi 10 juin 2016 à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 30 le vendredi 10 juin 2016, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger